ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE BRETONNE

ST BRIEUC

2 EXPOSITIONS CANINES
le même week-end, au même endroit

Au Palais des Congrès et des Expositions
de la Baie de ST-BRIEUC BREZILLET
Rue Pierre de Coubertin - 22000 SAINT-BRIEUC

CENTRALE CANINE

C.A.C.S.

Samedi 6 Mai 2023

Exposition canine nationale
avec attribution du CACS de la SCC

C.A.C.S.
C.A.C.I.B.

Dimanche 7 Mai 2023

Exposition canine internationale
avec attribution du CACS de la SCC et du CACIB de la FCI

NOMBREUX STANDS, ENTRÉE GRATUITE, SORTIE LIBRE

Renseignements :
ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE BRETONNE
☎ 06 88 83 24 87

Site : caninebretonne.fr
mail : contact@caninebretonne.fr

CATALOGUE NUMERIQUE GRATUIT

JUGEMENT À HORAIRES
parking gratuit

Restauration rapide
dans l'enceinte de l'exposition

TRÈS NOMBREUX PRIX ET RÉCOMPENSES

RING D'HONNEUR

Désignation des : Meilleur chien de race, de groupe et de l'expo, Meilleur PUPPY, JEUNE, VETERAN
Meilleure paire, Meilleur couple, Meilleur lot d'affixe, Meilleur Lot de reproducteur, concours jeune Présentateur.

Important : les confirmations pour les chiens non engagés au CACS ou au CACIB se feront le vendredi 5 Mai après-midi.
Tarif : 30 € (adhérents ACT Bretonne), **35 €** (non adhérents)
Formulaire spécifique à demander auprès de l'ACT Bretonne
Inscriptions sur https://cedia.fr

CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR

Inscription le jour de l'exposition au secrétariat

ROYAL CANIN®

Cages gratuites en nombre limité

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
7 AVRIL date de réception (papier)
19 AVRIL (internet)

Engagements Internet :
https://cedia.fr - paiement sécurisé
L'Association Canine demande 1 € supplémentaire par paiement sur internet pour les frais administratifs

Réalisation CEDIA SARL - RCS Strasbourg 389912189 - 67202 Wolfisheim - Internet : https://cedia.fr

Jury de ST BRIEUC CACS Samedi 6 mai 2023

Groupe 01	
Bergers de Brie, Berger de Picardie, Berger des Shetland, Bobtail, Bouvier d'australie, Colley barbu, Colleys, Kelpie australien	CAVILLAC Boris
Spéciale Bergers hollandais, Schapendoes, Chien loup de Saarloos, Spéciale Berger australien, Bergers allemands, Border Collie, Schipperke, Welsh Corgis	DUPAS Jean-Jacques
Chiens de berger belge	BIDAULT Michèle
Berger blanc suisse	LAGROLLET Dominique
Berger de Beauce, Berger des Abruzzes et de Maremme, Berger de Russie méridionale, Chien de berger catalan, Chien-loup tchécoslovaque, Berger portugais	MELCHIOR Marie-Josee (LUXEMBOURG)
Spéciale Bouviers des Flandres et Ardennes, Berger américain miniature, Races non citées	MORBELLI Jean-Jacques
Groupe 02	
Spéciale Cane Corso, Spéciale Bulldog Continental	KERIHUEL Jean-Paul
Spéciale Bouviers Suisses	MASSON Jean-Charles
Bulldog anglais, Léonberg	MELCHIOR Marie-Josee (LUXEMBOURG)
Sarplaninac, Berger du Caucase, Chien de montagne des Pyrénées, Mâtin des Pyrénées, Rottweiler	MORBELLI Jean-Jacques
Pinscher, Schnauzer	CALLOCH Richard
Boxer, Dogue argentin, Dogue de Bordeaux, Dogues allemands, Hovawart, Mastiff, Bullmastiff	OLIVEIRA Rui (PORTUGAL)
Spéciale Shar Pei, Cao de Gado Transmontado, Mâtin napolitain, Castro laboreiro, Montagnes portugais - Estrela, Terrier noir russe	TOMPOUSKY Sylviane
Spéciale Dobermann, Chien de berger Kangal, Chien de Montagne de l'Atlas, Landseer, Terre Neuve, Tosa, Saint Bernard, Dogue du Tibet, Races non citées	LAFAY Christiane
Groupe 03	
Terriers d'Ecosse	DUMORTIER Alain
Terrier du Yorkshire, Airedale, Norwich et Norfolk Terrier, Lakeland Terrier, Welsh Terrier, Kerry blue Terrier	ESCOFFIER Jean-Louis
Spéciale Bull Terriers, Staffordshire américain, Staffordshire Bull Terrier	FROELICH Muriel
Terrier de chasse allemand	PILJEVIC Mina (SERBIE)
Jack et Révérend Russell Terriers, Fox-Terriers, Races non citées	CALLOCH Richard
Groupe 04	
Teckels	PEDERSEN Gitte (DANEMARK)
Groupe 05	
Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco canario, Podenco ibicenco à poil dur, Podenco ibicenco à poil court	DUMORTIER Alain
Spéciale Bangkaew de Thailande, Chien de Taïwan, Chien thaïlandais à crête dorsale	PILJEVIC Dusko (SERBIE)
Spéciale Chiens nordiques, Samoyède, Akita Inu, Hokkaido, Kai, Kishu, Shikoku	STREISSEL Sophie
Spéciale Akita américain	TOMPOUSKY Sylviane
Spéciale Spitz japonais, Spéciale Shiba inu, Basenji, Chiens nus du Mexique et du Pérou, Chow Chow, Eurasier, Husky sibérien, Malamute de l'Alaska, Spitz allemands, Spitz italien, Races non citées	ESCOFFIER Jean-Louis
Groupe 06	
Basset artésien normand, Basset Hound, Fauves de Bretagne, Griffon nivernais, Griffons vendéens	MASUEZ Christian
Dalmatien, Rhodesian Ridgeback	MATTERA Cassandre
Ariégeois, Basset des Alpes, Grand bleu de gascogne, Basset bleu de Gascogne, Chien d'Artois, Chien de Saint Hubert, Bruno du jura, Chien de rouge de Bavière, Races non citées	THOMAS Gérard
Groupe 07	
Braques de Weimar	PEDERSEN Gitte (DANEMARK)
Setter anglais	GRALL Louis
Braques hongrois, Epagneuls bretons, Epagneuls de Münster, Langhaar, Setters irlandais	JUIF Daniel
Pointer, Setter Gordon, Races non citées	WITZMANN Camille
Groupe 08	
Golden, Labrador, Retriever de la nouvelle ecosse, Retriever à poil bouclé, Retriever à poil plat, Retriever à poil plat, Retriever de la baie de chesapeake, Races non citées	PILJEVIC Mina (SERBIE)
Groupe 09	
Spéciale Chiens du Tibet, Spéciale Epagneuls japonais et Pékinois	ALAVOINE Véronique
Spéciale King et Cavaliers King Charles spaniels, Chiens chinois à crête, Chihuahuas	JAUFFRET Alix
Spéciale Bouledogues français	PRESSIAT Violaine
Bichons, Carlins, Coton de Tuléar, Petit chien lion, Petits belges, Terrier de Boston	MARABOTTO Marco (ITALIE)
Caniches, Epagneuls continentaux, Petits chiens russes	TYTGAT Guillaume
Races non citées	OLIVEIRA Rui (PORTUGAL)
Groupe 10	
Lévrier écossais, Lévrier irlandais	CAVILLAC Boris
Barzoï, Whippet, Races non citées	MATTERA Cassandre
Races non reconnues par la F.C.I.	
Pluricolores à poil frisé	ALAVOINE Véronique
Cursinu	ESCOFFIER Jean-Louis

Jury de ST BRIEUC CACIB Dimanche 7 mai 2023

Groupe 01	
Berger des Shetland	CARRE Patrick
Berger australien, Bergers des Pyrénées, Bergers hollandais, Chien loup de Saarloos, Schapendoes	CAVILLAC Boris
Colleys	FAUREZ Florence
Berger blanc suisse, Chiens de berger belge	JUIF Daniel
Spéciale Berger américain miniature, Berger de Picardie	LAGROLLET Dominique
Bouvier d'australie, Kelpie australien	MASSON Jean-Charles
Colley barbu, Schipperke, Welsh Corgis	MELCHIOR Marie-Josee (LUXEMBOURG)
Bergers allemands	MORBELLI Jean-Jacques
Border Collie	PILJEVIC Dusko (SERBIE)
Bouviers des Flandres et Ardennes	REGUER Jean-Yves
Berger de Beauce, Bergers de Brie, Berger des Abruzzes et de Maremme, Berger polonais de plaine- Nizinny, Berger polonais de Podhale - tatras, Berger de russie méridionale, Bobtail, Chien-loup tchécoslovaque, Races non citées	DUPAS Jean-Jacques
Groupe 02	
Cao de Gado Transmontado, Dogue majorquin, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel, Léonberg, Cimarron uruguayen, Montagnes portugais - Estrela, Presa Canario	FAUREZ Florence
Bouviers Suisses, Chien de berger Kangal, Chien de Montagne de l'Atlas, Terrier noir russe, Tosa	LAFAY Christiane
Dogue argentin, Mastiff - Bullmastiff	MASSON Jean-Charles
Bulldog Continental	MELCHIOR Marie-Josee (LUXEMBOURG)
Sarplaninac, Berger du Karst, Berger du caucase, Hovawart, Landseer, Mâtin napolitain, Shar Pei, Terre Neuve	MORBELLI Jean-Jacques
Bulldog anglais	LAURENT Annick
Boxer, Pinscher, Rottweiler, Schnauzer	PILJEVIC Dusko (SERBIE)
Spéciale Cane Corso, Spéciale Dobermann, Dogues allemands	PRESSIAT Violaine
Dogue de Bordeaux, races non citées	TOMPOUSKY Sylviane
Groupe 03	
Airedale, Fox-Terriers, Norwich et Norfolk Terrier, Lakeland Terrier, Welsh Terrier, Kerry blue Terrier	FROELICH Muriel
Terriers d'Ecosse	MARABOTTO Marco (ITALIE)
Russell Terriers	FOY Sébastien
Terrier de chasse allemand	MASUEZ Christian
Terrier du Yorkshire	MATTERA Cassandre
Staffordshire américain	TOMPOUSKY Sylviane
Bull Terriers, Staffordshire Bull Terrier	CALLOCH Richard
Bedlington Terrier, Cesky Terrier, Silky Terrier, Terrier australien, Terrier brésilien, Terrier japonais, Terrier de Manchester, Sealyham Terrier, Irish soft coated wheaten Terrier, Toy Terrier, Races non citées	ESCOFFIER Jean-Louis
Groupe 04	
Teckels	MELCHIOR Marie-Josee (LUXEMBOURG)
Groupe 05	
Basenji, Chien du Pharaon, Chiens nus du Mexique et du Pérou, Cirneco de l'Etna, Podenco canario, Podenco ibicenco à poil dur, Podenco ibicenco à poil court	DUPAS Jean-Jacques
Akita américain, Bangkaew de Thailande, Chien thaïlandais à crête dorsale, Eurasier, Spitz allemands, Spitz italien	FROELICH Muriel
Chow Chow, Husky sibérien, Malamute de l'Alaska	PILJEVIC Mina (SERBIE)
Shiba inu, Races non citées	PILJEVIC Dusko (SERBIE)
Groupe 06	
Spéciale Beagle, Spéciale Harrier	GAUTHIER Jacques
Spéciale Fauves de Bretagne	HENRIO Jean-Yves
Spéciale Beagle Harrier	JOURNET Daniel
Dalmatien, Rhodesian Ridgeback	OLIVEIRA Rui (PORTUGAL)
Spéciale Griffon nivernais, Basset Hound, Briquet griffon vendéen, Grand basset griffon vendéen, Petit basset griffon vendéen	THOMAS Gérard
Basset artésien normand	WITZMANN Camille
Ariégeois, Basset des Alpes, Bleus de gascogne, Chien d'Artois, Chien de Saint Hubert, Bruno du jura, Chien de rouge de Bavière, Races non citées	MASUEZ Christian
Groupe 07	
Spéciale Setter anglais	BERTHELOT Patrick
Spéciale Barbu tchèque, Braque italien, Braque slovaque à poil dur, Braques de Weimar, Braques hongrois, Chien d'arrêt portugais, Griffon Korthals, Spinone, Stichelhaar	WITZMANN Camille
Spéciale Epagneuls bretons, Spéciale Pointer, Spéciale Setter Gordon, Epagneul bleu de Picardie, Epagneul de Pont-Audemer, Epagneul français, Epagneul picard, Races non citées	BOUEE Pascal
Groupe 08	
Spéciale Chien d'oysel allemand, Spéciale Retrievers	PEDERSEN Gitte (DANEMARK)
Spaniels, Races non citées	PILJEVIC Dusko (SERBIE)
Groupe 09	
Caniches	ALAVOINE Véronique
Coton de Tuléar	FAUREZ Florence
Spéciale Epagneuls continentaux, Petits chiens russes, Spéciale Epagneuls japonais et Pékinois, Chihuahuas	LAURENT Annick
Chiens chinois à crête, Chiens du Tibet, Races non citées	MARABOTTO Marco (ITALIE)
Bouledogues français	MATTERA Cassandre
Spéciale Carlins, Petits belges et Terrier de Boston	OLIVEIRA Rui (PORTUGAL)
Bichons, King et Cavaliers King Charles spaniels, Petit chien lion	TYTGAT Guillaume
Groupe 10	
Barzoï, Whippet, Races non citées	DUMORTIER Alain
Races non reconnues par la F.C.I.	
Cursinu	ESCOFFIER Jean-Louis
Pluricolores à poil frisé	TYTGAT Guillaume

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA A ST BRIEUC LE 6 MAI 2023 POUR LE CACS ET LE 7 MAI 2023 POUR LE CACIB.

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT **-** L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les chiens seront convoqués à un horaire précis, il n'est donc pas nécessaire d'être présent dès l'ouverture. Les jugements commenceront à 9h00. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements.

LOGEMENT **-** Quelques cages gratuites seront mises à disposition.
Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS **–** Sortie autorisée à partir de 15h.

AFFICHAGE **–** Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.
Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE **–** Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.
Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION :
Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE **–** Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION **–** En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS **–** Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.
Pour les juges, se conformer au règlement des juges.
Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.
Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT
Les dates prises en compte pour l'âge du chien sont la date anniversaire et le jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES
INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.
OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.
Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.
TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.
CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).
Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.
JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.
PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.
BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.
Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.
VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES
MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse)
Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.
TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).
CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.
LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.
LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.
COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS **–** le règlement des engagement, libellé à l'ordre de l'Association Canine Territoriale Bretonne, doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :
La clôture est fixée au 7 avril 2023 pour les engagements papier (20 avril pour les engagements internet). Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :
1° des engagements :
a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.
2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS **–** Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.
Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.
En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.
Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.
Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.
En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.
Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).
Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.
Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.
Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :
a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.
Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.
L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.
Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.
Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.
Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place).
Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.
La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :
a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.
MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.
MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.
MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.
Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1re journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2e jour.

CONFIRMATIONS
Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.
Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.
Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : ***12 mois sauf***
Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____15 mois
Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____15 mois
Gr 3 : Staffordshire Américain_____15 mois
Gr 4 : Teckels _____15 mois
Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Akita Américain, Esquimau du Groenland ___15 mois
Gr 6 : Rhodesian Ridgeback_____15 mois
Gr 8 : Retrievers _____15 mois
Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____10 mois
Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____15 mois

RÉCLAMATIONS **–** Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 114 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.
Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS **–** Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :
a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ **–** La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.
Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.
Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT
Avis aux Exposants résidant à l'Etranger
I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.
II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.
Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.
Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.
III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire

CONCERNANT LA CAUDECTOMIE, L'OTECTOMIE AINSI QUE LES CHIENS DE 2e CATÉGORIE, VEUILLEZ CONSULTER LE RÈGLEMENT SUR LE SITE DE LA SCC.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

ST BRIEUC 6 ET 7 MAI 2023 - 2 Expositions Canines

ROYAL CANIN

Samedi 6 : Exposition nationale avec attribution du CACS
Dimanche 7 : Exposition internationale avec attribution du CACIB

ROYAL CANIN

Demande d'engagement

N'oubliez pas de cocher une des cases ci-dessous.

Exposition Nationale uniquement Samedi 6 mai ☐

Exposition Internationale uniquement Dimanche 7 mai ☐

Deux expositions Samedi 6 et Dimanche 7 mai ☐

Cadre réservé à l'organisation

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la ***avant le 7 Avril (date de réception)*** à :
CEDIA - Exposition de St Brieuc - 67 rue du G^al Leclerc - 67202 WOLFISHEIM
photocopies acceptées - 1 chien par feuille

Cadre réservé à l'organisation

Joindre impérativement :
En l'absence de justificatifs valables, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte

- *Votre règlement à l'ordre de l'A.C.T.Bretonne*
- *la photocopie des justificatifs (champion et travail),*
- *Pour les chiens de la 2e catégorie (Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier) ou pour les chiens en provenance de l'étranger, joignez obligatoirement la photocopie du passe-port (1re page intérieure + page où figurent les vignettes de la vaccination anti-rabique).»*
- *la photocopie de la carte d'adhérent ACTB 2022 le cas échéant*

Engagements internet : https://cedia.fr, tarif de l'organisateur ; règlement par carte bancaire, paiement sécurisé. Seuls les engagements payés sur le site seront retenus.
L'ACTB demande 1€ supplémentaire par transaction, pour frais bancaires.

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

N° tatouage ou puce : _____ N° Livre d'Origines : _____

Nom du chien : _____

Race : _____

Taille : .....
Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs : .....
Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Nature du poil : .....
Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.

Poids : .....
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Mail _____

Classe d'engagement : (voir règlement)
Intermédiaire ❑ Ouverte ❑ Travail ❑ Champion ❑ Jeune ❑
Puppy ❑ Baby ❑ Vétéran ❑ Ne Concourant pas ❑
Lot d'Affixe ❑ Lot de reproducteur ❑ Meute ❑ Couple ❑ Paire ❑
Confirmation avec exposition ❑

Sans précision ci-dessus, le chien sera inscrit, selon son âge, en classe ouverte, jeune ou puppy

participation aux frais	1re clôture : 7/04/23 cachet de la poste faisant foi			2e clôture : 19/04/2023 uniquement sur internet			Sommes adressées
	CAC	CACIB	2 jours	CAC	CACIB	2 jours	
1er chien	38 €	40 €	70 € (soit 35€ par expo)	48 €	50 €	90 € (soit 45€ par expo)	
2e chien	33 €	36 €	62 € (soit 31€ par expo)	43 €	46 €	80 € (soit 40€ par expo)	
3e et suivants (chacun)	22 €	27 €	44 € (soit 22€ par expo)	32 €	37 €	64 € (soit 32€ par expo)	
Puppy, Baby	20 €	25 €	40 € (soit 20€ par expo)	30 €	35 €	60 € (soit 30€ par expo)	
Vétéran	15 €	20 €	30 € (soit 15€ par expo)	20 €	25 €	40 € (soit 20€ par expo)	
ne concourant p as	15 €	15 €	25 €	20 €	25 €	40 €	
Meute (uniquement TERRIERS-TECKELS-CHIENS COURANTS)	65 €	70 €	110 € (soit 55€ par expo)	75 €	80 €	130 € (soit 65€ par expo)	
Chien supplémentaire de la meute *gratuit pour les chiens courants***	15 €	15 €	25 € (soit 12,50€ par expo)	15 €	15 €	25 € (soit 12,50€ par expo)	
Tarif groupe (6 chiens "même propriétaire")	120 €	140 €	250 € (125€ par expo)	160 €	180 €	300 € (150€ par expo)	
Chien supplémentaire du groupe	20 €	25 €	40 € (soit 20€ par expo)	25 €	30 €	50 € (soit 25€ par expo)	
Couple ou Paire	15 €	15 €	20 €	20 €	20 €	30 €	
Réservation catalogues papiers *(7 € sur place - catalogue en ligne gratuit)*	5 €	5 €	10 € les deux	5 €	5 €	10 € les deux	
*** engagement papier uniquement*						Total global	
						ADHÉRENTS ACT Bretonne à jour de cotisation 2022 : Réduction de 10% sur le montant total de vos engagements - N° d'adhérent : _____	
Règlement par ❑ Mandat ❑ Chèque ❑ CCP **Libellé au nom de l'ACT Bretonne**						Total global	

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

La présence de chiens et de chiots non engagés à l'Expo est formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition et sur le parking de l'expo ; tout contrevenant s'exposerait à des sanctions *(voir règlement intérieur).*

Fait à _____

le _____

Signature :

1er tarif : jusqu'au 7 avril *(date de réception)* - sur internet : le 9 avril à minuit
2e tarif : uniquement sur internet jusqu'au 19 avril à minuit

Adhésion ACT Bretonne (facultatif) : voir en page 4

Confirmations 2023 toutes races

- MERCREDI 22 MARS - RIEUX-REDON (56)
- MERCREDI 5 AVRIL - GUILLERS (56)
- VENDREDI 5 MAI - ST BRIEUC (22)
- MERCREDI 21 JUIN - LANDERNEAU (29)
- MERCREDI 12 JUILLET - DINARD (35)
- MERCREDI 30 AOÛT - PLESCOP (56)
- MERCREDI 20 SEPTEMBRE - PLEMET (22)
- MERCREDI 25 OCTOBRE - ST SYMPHORIEN (35)
- MERCREDI 15 NOVEMBRE - POMMERIT JAUDY (22)
- MERCREDI 6 DECEMBRE - FOUGERES (35)

Renseignements :

caninebretonne.fr - contact@caninebretonne.fr

Association Canine Territoriale Bretonne

Affilié à la Centrale Canine, reconnue d'Utilité Publique

Cotisation 2023

○ Adhésion ○ Renouvellement

○ Membre : 16 € ○ Membre Bienfaiteur : 32 €

○ M. ○ Mme Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Mobile : _____ Mail : _____

Fixe : _____ Club (s) : _____

Activités : ☐ Chasse ☐ Cnea ☐ Levriers ☐ Cun ☐ Cunse ☐ Président ☐ Juge ☐ Délégué ☐ Autre

○ Couple : 25 €

○ M. ○ Mme Nom : _____ Prénom : _____

Mobile : _____ Mail : _____

Fixe : _____ Club (s) : _____

Activités : ☐ Chasse ☐ Cnea ☐ Levriers ☐ Cun ☐ Cunse ☐ Président ☐ Juge ☐ Délégué ☐ Autre

Atteste sur l'honneur jouir de mes droits civiques et ne pas avoir été condamné pour sévices et ou mauvais traitements envers les animaux.

A : _____ Le : _____

Signature Membre : Signature Couple :

Adhérer directement en ligne : helloasso.com/associations/actb/adhesions/cotisation

Ou retourner votre bulletin à : Anne GICQUEL, 43, Rue Du Roselier 22190 PLERIN

A partir du 1er octobre, les cotisations recueillies seront comptées pour l'année suivante mais l'ancienneté sera décomptée depuis la demande d'adhésion. Les adhérents bénéficient de l'entrée gratuite à toutes les manifestations organisées ou patronnées par l'A.C.T.B., d'une réduction 5€ sur les confirmations et de 10 % sur les engagements aux expositions A.C.T.B..

www.caninebretonne.fr - adhesions@caninebretonne.fr

Président : Jean-Paul KERIHUEL | 7, Allée Mme De La Fayette 29290 SAINT RENAN | 06 62 48 90 62 | president@caninebretonne.fr
Secrétaire Général : Robert JAFFRE | 15 rue Salvador Allende 56530 QUEVEN | 06 30 18 14 64 | secretariat@caninebretonne.fr